

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX**

**AVIS PUBLIC  
DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 173-18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Charlevoix tenue à la salle municipal de Saint-Urbain, le mercredi 9 mai 2018, le Conseil a adopté le projet de règlement no : 173-18 intitulé : « *Règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement dans le but de mettre à jour la cartographie des zones à risque de mouvements de terrain dans la municipalité des Éboulements et d'autres dispositions* ».

**EN CONSÉQUENCE, une assemblée publique de consultation sera tenue le lundi 11 juin à 19h00 à la salle de l'édifice municipal des Éboulements au 2335, route du Fleuve aux Éboulements.**

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la commission expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement 173-18 vise à mettre à jour la cartographie des zones à risque de mouvements de terrain dans la municipalité des Éboulements et à insérer dans le schéma d'aménagement les dispositions de trois règlements de la MRC entrés en vigueur entre 2013 et 2015.

Les personnes intéressées peuvent consulter une copie du projet de règlement 173-18 et du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications que les municipalités locales devront apporter à leurs réglementations d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement au bureau de la MRC de Charlevoix ou au bureau des municipalités locales de la MRC de Charlevoix.

DONNÉ À BAIE-SAINT-PAUL CE 10IÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT



Karine Horvath,  
Directrice générale